

## Commune de NAMUR

### Enquête Publique : Les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

#### Enquête publique

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
09/09/2020	14/09/2020	Lieu : Hôtel de Ville Date : 28/10/2020 Heure : 12H00	Collège communal Cellule Permis d'environnement Hôtel de Ville de et à 5000 Namur permis.environnement@ville.namur.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête :

- Sur Internet : <http://enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be>
- A l'Administration communale, le dossier peut être consulté de 8h à 16h du lundi au jeudi **uniquement sur rendez-vous pris 24h à l'avance** au 081/246.505, **maximum 1 personne, port du masque obligatoire**. Consultation possible les jeudis jusque 20h, à préciser lors de la prise de rendez-vous.

**Tout intéressé peut également formuler ses observations via l'outil cartographique prévu à cet effet mais également par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès du SPWARNE :**

Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation
Via l'outil cartographique : <a href="https://lc.cx/2t0k7iB50">https://lc.cx/2t0k7iB50</a> Via courriel : <a href="mailto:enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be">enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be</a> ou par courrier au Service Public de Wallonie Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables, Du SPWARNE Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Namur, le 04/09/2020.

Pour la Directrice générale,  
Par délégation, la Cheffe de service,

L'Echevine de la Transition écologique,

(s) Isabelle DAUVIN

(s) Charlotte MOUGET

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2. sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier